



## Lettre d'information aux riverains

---

### Les mauvaises herbes s'invitent sur les trottoirs.



L'usage de produits phytosanitaires au niveau des espaces publics est interdit et progressivement la végétation reprend ses droits et s'installe...en particulier sur les trottoirs où les mauvaises herbes se font de plus en plus nombreuses.

Après un dernier désherbage par nos agents communaux, nous vous informons qu'il **vous appartient dorénavant, en tant que propriétaires ou locataires, d'entretenir et de nettoyer le trottoir et le caniveau. Il vous est demandé également d'entretenir vos haies afin d'éviter tout débordement de végétation sur la voie publique.** (cf extrait de l'arrêté municipal au verso).

Vous souhaitez, nous souhaitons que notre environnement soit propre. Chaque habitant doit être acteur de l'image de sa commune.

Nous vous remercions pour compréhension et bienveillance.

Le Maire,  
Marie-Pierre GUÉRIN

